

Conseil Municipal du 6 Octobre – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération de renouvellement d'un placement financier ;
- 2 – Délibération de révision de loyer d'un logement communal ;
- 3 – Délibération sur le tarif du Restaurant Scolaire (annule et remplace) ;
- 4 – Délibération relative au projet d'éclairage public - Chemin Gaillard ;
- 5 – Délibération relative à l'enfouissement du réseau France Télécom - Chemin Gaillard ;
- 6 – Convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle de Motricité à une association locale ;
- 7 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 8 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

Informations du Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET (parti à 20h40) – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETEY – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON

Excusée : Nathalie BLACHON

Secrétaire de séance : Martial BEUGNET

POINT N° 1

Objet : Délibération de renouvellement d'un placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 300 000 € auprès du Receveur arrivera à échéance le 29 octobre 2021 et qu'il convient de reconduire celui-ci pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable à la proposition du Maire et lui demande de faire le nécessaire auprès du Receveur pour le renouvellement du placement de 300 000 € ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération de révision de loyer d'un logement communal

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement communal situé au 6 B, Rue Pierre Forey est occupé depuis le 17 octobre 2020 et qu'à cet effet sa location est régie par un bail à usage d'habitation.

Le loyer mensuel s'élevant actuellement à 1 000 € et une cuisine équipée ayant été installée entre fin 2020 et début 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel à 1 030 €, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

La révision de celui-ci interviendra chaque année et sera indexée sur l'indice national de référence des loyers du 4^{ème} trimestre (source INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le montant mensuel du loyer pour le logement communal situé au 6 B, Rue Pierre Forey à 1 030 € à compter du 1er novembre 2021 ;
- **Fixe** la révision annuelle du loyer au 1^{er} novembre de chaque année, indexée sur l'indice national de référence des loyers du 4^{ème} trimestre (source INSEE) ;
- **Autorise** le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents se rapportant à cette location.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Délibération sur le tarif du Restaurant Scolaire (annule et remplace)

Suite à la demande du corps enseignant de pouvoir bénéficier du repas proposé par le prestataire de restauration scolaire « API RESTAURATION » et en l'absence d'un tarif spécifique, le Maire et les adjoints proposent au Conseil Municipal d'annuler la précédente délibération dans laquelle ne figurait que le prix de cette prestation pour les familles. Un échange est alors ouvert sur le prix du repas pour les enseignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Annule** la délibération n° 27-2021 du 8 avril 2021 relative à la prestation de restauration scolaire ;
- **Fixe** le prix des tickets de restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022, comme suit :
 - Restauration scolaire - élèves : 5,25 €
 - Restauration scolaire - corps enseignant : 6,00 €

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 2
- Abstention : 0

POINT N° 4

Objet : Délibération relative au projet d'éclairage public - Chemin Gaillard

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés BT P. « Église », situé Chemin du Moulin Gaillard.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 22 septembre 2021 précise le coût H.T. à la charge de la commune d'un montant de **2 309,28 €**, réparti de la façon suivante :

Montant des travaux H.T.	5 244,60 €
Participation du SYDESL H.T.	2 935,32 €
Contribution de la commune H.T.	2 309,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le projet présenté par le SYDESL ;
- **Donne** son accord sur le plan de financement et sur le montant de la contribution communale s'élevant à la somme de 2 309,28 € H.T. pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- **Dit** que la contribution communale a été inscrite au budget 2021 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 5

Objet : Délibération relative à l'enfouissement du réseau France Télécom - Chemin Gaillard

Monsieur le Maire porte à la connaissance au Conseil Municipal du projet d'enfouissement du réseau France Télécom intitulé BTS P. «Église », situé Chemin du Moulin Gaillard.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 23 septembre 2021 précise que le coût estimatif T.T.C. à la charge de la commune s'élèverait à **4 046 € T.T.C.**, soit :

Montant des travaux T.T.C.	6 066,00 €
Participation du SYDESL (40 % du coût réel H.T.)	2 020,00 €
Contribution estimative de la commune (T.T.C.)	4 046,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le projet présenté par le SYDESL ;
- **Donne** son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 4 046 € T.T.C. pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- **Dit** que la contribution communale est inscrite au budget 2021 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 6

Objet : Convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle de Motricité à une association locale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'accompagnement des associations dracysiennes dans leur fonctionnement, plusieurs bâtiments communaux sont mis à leur disposition à titre gratuit pour qu'elles puissent organiser leurs activités et animations.

En raison des effectifs pratiquant le yoga par le biais de l'association « *Yoga pour Tous* », la Salle des Associations qui accueillait jusqu'à alors une séance de 18h30 à 20h n'est dorénavant plus adaptée. Compte tenu de la nature de l'activité proposée et en l'absence d'un créneau disponible ce jour-ci à la Salle Polyvalente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition à titre gratuit **et exceptionnel** la Salle de Motricité du Groupe Scolaire au profit de l'Association « *Yoga pour Tous* ».

Une convention de mise à disposition sera établie avec l'Association « *Yoga pour Tous* » et prendrait effet **du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de mettre à disposition à titre gratuit la Salle de Motricité du Groupe Scolaire le lundi de 18h45 à 20h15 à l'Association « *Yoga pour Tous* » du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022 ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention à venir et tous documents s'y rapportant.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 1
- Abstention : 1

POINT N° 7

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N° 8

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Commission Numérique Locale - 21 septembre :

Monsieur VIGIER a représenté Monsieur DUHAMEL (excusé) à la Commission numérique locale, organisée le 21 septembre dernier. Au cours de celle-ci, il a été abordé les principaux thèmes suivants :

- Communication sur les informations numériques relatives aux aidants connectés, les nouveautés du côté des marchés publics, la centrale d'achat, les prochaines étapes vers la future agence régionale du numérique (ARN-iA)...
- Sensibilisation sur la cybersécurité avec l'organisation d'un « *atelier-jeu* » sur cette thématique.

→ Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest - 21 septembre :

Monsieur le Maire et Monsieur PAUCHARD ont assisté, le 21 septembre dernier, à l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon au cours de laquelle les principaux points suivants ont été abordés :

- L'attribution de la délégation de service public relative au réseau d'eau potable :

Après mise en concurrence, le fermage a été attribué à l'entreprise SUEZ pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022. Afin d'entamer la transition entre SAUR et SUEZ, plusieurs réunions de travail sont d'ores et déjà programmées au sujet de la transmission des fiches « *clients* » entre les deux prestataires, de l'avancement des travaux, du chiffrage des ouvrages d'art...

- Le projet d'interconnexion en eau potable entre le Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest (SMECSO) et le Grand Chalon au niveau des communes de Chatenoy-le-Royal et de Dracy-le-Fort :

Le SMECSO, accompagné du cabinet BEREST Bourgogne SARL implanté à Dijon, débutera dans les prochaines semaines une étude technique à ce sujet avec le SYDRO 71 comme pilote. Les structures de soins ont déjà transmis dans le courant du mois de septembre leur volume d'eau consommé au cours de l'année 2020 ; indicateur qui servira de base au diagnostic à venir.

À ce stade, la question du diamètre de l'interconnexion reste toujours en cours de réflexion :

- Soit elle serait réduite et n'alimenterait que le Pôle Santé ;
- Soit elle serait élargie et couvrirait un bassin de vie (Dracy-le-Fort/Givry), ce qui supposerait ici qu'il ne s'agisse plus uniquement d'un réseau de « *secours* ».

→ Assemblée Générale du Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise - 22 septembre :

Monsieur le Maire s'est rendu à l'Assemblée Générale du Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise le 22 septembre, qui s'est tenue à Rully. Après l'édition 2019 qui a connu un grand succès avec plus de 5 000 participants, petits et grands, 70 partenaires, 600 bénévoles, les inscriptions sont ouvertes pour la prochaine édition qui aura lieu le samedi 26 mars 2022. Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire en ligne sur le site : marathondesvinsdelacotechalonnaise.fr
Comme les précédentes éditions, Dracy-le-Fort sera la première commune traversée par les coureurs qui passeront également par Givry, Mercurey, Rully, Bouzeron et Montagny.

Informations du Maire

- Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement :

Monsieur le Maire donne lecture des principaux articles de l'arrêté préfectoral n° DCL-BRENV-2021-265-2 du 22 septembre 2021 portant prescriptions concernant une installation de stockage de déchets inertes et une installation de traitement de matériaux soumis à enregistrement exploité par l'entreprise MAUGUIN sur le territoire de la commune de Mellecey. Dracy-le-Fort se trouvant à moins d'un kilomètre de cette dernière, une simple information a été communiquée.

- Nouvelles consigne de tri des déchets :

À partir du 1^{er} novembre 2021, le geste du tri des Grands Chalonnais deviendra plus facile.

En effet, les consignes seront simplifiées et tous les emballages pourront se déposer dans le bac à couvercle jaune.

Concrètement, cela signifie que les pots de yaourt, pots de crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie, emballages de chips... iront désormais dans le bac jaune. **Seule la consigne de tri évolue, les modes de collecte restent inchangés.** Les emballages en verre et le papier sont quant à eux, toujours à déposer dans les colonnes implantées dans les communes. Pour les informer, les administrés recevront, autour du 15 octobre, un courrier accompagné du nouveau guide du tri et d'une réglette de tri magnétique.

- Opération « Nettoyons la Nature » :

Pour la 4^{ème} année consécutive, les 67 écoliers dracysiens, de la grande section de maternelle au CM2, ont participé le 24 septembre à l'opération « Nettoyons la nature », initiée par le groupe LECLERC.

Les élèves, sous la surveillance des enseignants, ont ratissé l'Aire de Loisirs jouxtant la Salle Polyvalente André JARROT dans le respect des règles sanitaires et d'hygiène (gants et chasubles). Bouteilles en plastique et en verre, deux tétines, emballages de gâteaux, mégots et autres morceaux papiers ont été récoltés dans un volume moindre que les années précédentes. Suite à cette démarche, les enfants ont décidé de se lancer dans la création d'un affichage pour inciter les utilisateurs de ce parc à ne plus jeter leurs déchets par terre.

- **Exposition « Les Automn'Arts » :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune organisera le week-end du 16 et 17 octobre prochain une exposition à la Salle Polyvalente (entrée gratuite) regroupant les œuvres de Mesdames CLOPIN, GAGO, RAYNAUD ainsi que celles de MM COTTIER, DENIS et GUILLAUMÉ.

- **Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives 2021 (FAAPAS) :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce fonds intercommunal a été reconduit pour 2021. Au même titre que les années antérieures, plusieurs associations sportives dracysiennes sont éligibles à ce dernier (BBC section Tai-Chi-Chuan / Pétanque Dracysienne / Gym volontaire / Tennis club de Dracy / Yoga pour tous). Une enveloppe de 4 046 € qui sera alors répartie entre ces dernières.

- **Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves (APE) - 1^{er} octobre 2021 :**

Dans le cadre de son Assemblée Générale, l'Association des Parents d'Élèves s'est réunie le 1^{er} octobre en présence de Monsieur DUHAMEL Nicolas (Monsieur le Maire et Mme PETITJEAN excusés). Au cours de celle-ci, le bureau a été renouvelé comme suit :

- Mme TERRIER, Présidente ;
- M. MESKEL, Vice-Président ;
- Mme FENOUD, Trésorière ;
- Mme DUCAS, Secrétaire ;

Il a également été question des prochaines manifestations qu'elle serait susceptible d'organiser dans les prochains mois (vente des sapins, kermesse, salon sucré-salé...).

- **Transmission de divers documents :**

- Calendrier des commissions thématiques pour la préparation du budget 2022 ;
- Calendrier des conseils municipaux pour 2022.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Lundi 15 novembre 2021 à 19 heures à la Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Signature pour accord des membres présents.